ADOLESCENT ET ACTE MEDICAL, REGARDS CROISES Approche internationale et pluridisciplinaire

Si l'adolescence n'est pas une maladie et si la plupart des ados vont bien, certains sont malades. Or, l'adolescent n'est pas un malade comme les autres... Aujourd'hui, l'âge de la majorité civile est fixé à dix-huit ans, mais en matière médicale, nombreuses sont les législations qui confèrent à l'adolescent doué de discernement une autonomie juridique plus ou moins étendue. A propos de celle-ci, d'innombrables questions se posent. L'adolescent sera t-il appelé, à côté de ses parents, à consentir à un traitement médical? Aura t-il simplement un *droit de veto*? Son consentement, parfois, suffira-t-il? Le droit de se prêter à une expérimentation, celui de refuser les soins susceptibles d'améliorer son état... lui seront-ils accordés?

Ces questions, et bien d'autres, sont au coeur de cette étude internationale et pluridisciplinaire, fruit des réflexions auxquelles se sont livrés ensemble, juristes, philosophes, sociologues, pédopsychiatres, lors du deuxième Workshop du Réseau Universitaire International de Bioéthique (RUIB). Souvent juridiques, les thèmes examinés vont bien au delà du droit puisqu'ils posent le problème de l'individuation de l'adolescent, de sa capacité à faire des choix face à la maladie, voire à la mort. Malgré la complexité et l'ampleur du sujet, les articles regroupés au sein de l'ouvrage exposent le plus clairement possible le statut actuel, dans seize pays, de l'adolescent face aux prises de décisions médicales. En dépit des divergences logiques entre les systèmes évoqués, une évidence se fait jour : la consécration progressive d'une plus grande autonomie médicale de l'adolescent souvent non prévue par la loi. Une telle évolution n'étonnera guère à un moment où, dans des pays toujours plus nombreux, la frontière entre adolescent et adulte apparaît de plus en plus incertaine.

Créé en 2007, le Réseau Universitaire International de Bioéthique (RUIB) a pour objectif de promouvoir la recherche universitaire en rapprochant des chercheurs, de pays et de cultures différents, spécialistes des questions liées aux pratiques biomédicales. Partant d'une approche croisée des différents systèmes juridiques, les travaux de ce réseau analysent les choix sociaux en matière biomédicale à travers les prismes de l'éthique, de l'anthropologie, la philosophie ou la sociologie. Ils veulent ainsi contribuer à la réflexion internationale sur la régulation des pratiques biomédicales et, incidemment, sur la conciliation entre les diversités culturelles et un certain universalisme, terreau d'une harmonisation du droit. Cette nouvelle collection « Droit, Bioéthique et Société » sera donc un outil indispensable pour toute personne en quête d'une compréhension des enjeux sociaux de la bioéthique.

Brigitte FEUILLET-LIGER est professeur à la Faculté de droit de Rennes, membre de l'Institut Universitaire de France, directrice du CRJO (IODE, UMR CNRS n°6262) et présidente du Réseau Universitaire International de Bioéthique.

Ryuichi IDA est professeur à la Faculté de droit de Kyoto (Japon). Il a été président du Comité International de Bioéthique de l'UNESCO.

Contributions de: Roselyne BACHELOT-NARQUIN (préface), Pénélope AGALLOPOULOU, Amel AOUIJ-MRAD et Salwa HAMROUNI, Stéphane BAUZON, Thérèse CALLUS, Maria-Claudia CRESPO-BRAUNER et Anderson LOBATO, Brigitte FEUILLET-LIGER, Françoise FURKEL, Ryuichi IDA, Francis KERNALEGUEN, Pierre LE COZ, David LE BRETON, Dominique MANAI, Kristina ORFALI, André PEREIRA, Verónica SAN JULIAN, Marcel RUFO et Mohamed Amine BENJELLOUN et Guillaume BRONSARD, Alain ROY, Judit SÁNDOR, Geneviève SCHAMPS, JG SIJMONS.

Couverture : Zsolt SÁNDOR Bruylant 2010

COLLECTION
DROIT, BIOETHIQUE ET SOCIÉTÉ

Adolescent et acte médical, regards croisés



Sous la direction de Brigitte FEUILLET-LIGER Ryuichi IDA



COMMANDER DIRECTEMENT SUR WWW.BRUYLANT.BE



BRUYLANT

Rue de la Régence 67 • B-1000 Bruxelles

Tél.: +32(0)2.512.98.45 • Fax: +32(0)2.511.72.02

info@bruylant.be • www.bruylant.be

BULLETIN DE SO	OUSCRIPTION	N A ENVOYER	OU À FAXER A BRUYLANT		
Nom et prénom			√° client		
Profession			_		
Société		N° -	N° TVA		
Rue		N°	Bte		
			_Pays		
Tél E-mail					
COMMANDE (FR exempla de 40 euros			<u>IS)</u> <i>cent et Acte médical, regards croisés »</i> au pri	х	
PAIEMENT					
A la réception de	e la facture				
Par carte de cré	dit				
America Visa	an Express	Diners Club	Eurocard/Mastercard		
Carte n° _ Titulaire d	e la carte				

Signature _ _ _ _ Date d'expiration _ _ _ _

Date -----Signature -----

Préface de Roselvne BACHELOT-NAROUIN, Ministre de la Santé et des Sports.....

Adolescent et acte médical en droit français : l'effacement de l'autorité parentale?, Francis KERNALEGUEN, professeur à la Faculté de Droit de Rennes et de Science Politique de l'Université de Rennes 1 (France)

L'adolescent et l'acte thérapeutique, Marcel RUFO, professeur, Chef de service de Pédopsychiatrie, CHU Marseille (France), Mohamed Amine BENJELLOUN, pédopsychiatre à Casablanca (Marco) et Guillaume BRONSARD, médecin directeur de la Maison de l'Adolescent, Marseille

L'allégorie de la caverne : un paradigme pour appréhender l'adolescence, Pierre LE COZ, Maître de conférence en philosophie, Faculté de médecine de Marseille (EA 3783), Vice-président du Comité consultatif national d'éthique (France)

Ethique des soins à l'adolescence, David LE BRETON, professeur, Université de Strasbourg, Membre de l'Institut Universitaire de France, Anthropologue et Sociologue (France)

L'adolescent face à l'acte médical en République fédérale d'Allemagne. Une autonomie grandissante malgré les silences regrettables du législateur, Françoise FURKEL, chargée de Conférences au Centre Juridique Franco-Allemand de l'Université de la Sarre (Allemagne)

Le degré d'autonomie du mineur dans le domaine des soins médicaux en droit belge, Geneviève SCHAMPS, professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain et Directrice du Centre de droit médical et biomédical (Belgique)

L'acte médical et l'autonomie de l'adolescent au Brésil : perspectives bioéthiques et juridiques, Maria-Claudia CRESPO-BRAUNER, professeur à l'Universidade de Caxias do Sul, chercheur au CNPQ (Brésil) et Anderson Orestes CAVALCANTE LOBATO, professeur, chercheur à la Faculté de Droit à l'Université Fédérale de Pelotas, RS (Brésil)

Adolescence et acte médical en Espagne, Verónica SAN JULIAN, professeur de droit civil, Faculté de Droit, Université de Navarre (Espagne)

Approche des problèmes de santé de l'adolescent selon le droit hellénique, Penelope AGALLOPOULOU, professeur de Droit civil, Université du Pirée (Grèce)......

L'adolescent et le droit medical en Hongrie, Judit SANDOR, professeur, directrice de l'Institut de Bioéthique et de Droit au CEU, Université d'Europe Centrale, Budapest (Hongrie)

Adolescence et acte médical : la situation italienne, Stéphane BAUZON, professeur de Droit et Bioéthique, Faculté des Etudes Politiques « Jean Monnet », Université de Naples 2 (Italie)

Adolescent et acte médical au Japon, Ryuichi IDA, professeur School of government, Université de Kyoto (Japon)

La position des adolescents dans le droit de la santé aux Pays-Bas, JG SIJMONS, professeur de droit de la santé, Université Utrecht, Institut

Molengraaff (Pays-Bas)

L'acte médical de l'adolescent au Portugal : vers une réglementation moderne, André PEREIRA, assistant, Université de Coimbra (Portugal)

L'autonomie relative du « mineur mûr » en droit anglais, Thérèse CALLUS, Senior Lecturer, Université de Reading (Grande Bretagne)

Les droits du patient adolescent en Suisse, Dominique MANAI, professeur à la Faculté de Droit, Université de Genève (Suisse)

Adolescent et acte médical en Tunisie : des reconsidérations nécessaires, Amel AOUIJ-MRAD, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis (Tunisie) et Salwa HAMROUNI, Maître assistante à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis (Tunisie)

L'adolescent et l'acte médical aux USA. Une situation floue, Kristina ORFALI, sociologue, Associate Clinical Professor of Bioethics, Department of Pediatrics, Columbia University, New-York (USA)

Du statut juridique de l'adolescent en droit québécois : principes généraux et spécificités médicales, Alain ROY, professeur à l'Université de Montréal, Québec (Canada)

Adolescents et acte médical : une et même réalité ?, Brigitte FEUILLET-LIGER, professeur à la Faculté de Droit de Rennes (France), membre de l'Institut Universitaire de France